

Carsat Nord-Picardie :

Assurer la retraite & protéger la santé

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Nord-Picardie est un organisme de Sécurité sociale, en charge de trois grandes missions :

- la **préparation** et le **paiement** de la retraite des salariés du régime général ;
- la **prévention** et la **tarification** des risques professionnels ;
- l'**aide** et l'**accompagnement** des assurés en difficulté.

À ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.

La **Direction Relation Employeur** de la Carsat Nord-Picardie a pour missions de

Prévenir	les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention
Cibler	les risques majeurs
Fixer	le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles
Servir	l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
Constater	l'effectivité et/ou l'ampleur de l'exposition aux facteurs de risques pénibilité
Accompagner	les entreprises dans la transition entre activité et retraite

- **Prévention en entreprise**
contactprevention@carsat-nordpicardie.fr
- **Formation à la prévention**
formation.grp@carsat-nordpicardie.fr
- **Aides financières**
contratprevention@carsat-nordpicardie.fr
- **Risques physiques**
lilleriesquephysique@carsat-nordpicardie.fr
- **Risques chimiques & biologiques**
lilleriesquechimique@carsat-nordpicardie.fr
- **Tarification du taux AT/MP**
tarification@carsat-nordpicardie.fr
- **Allocation Amiante**
amiante@carsat-nordpicardie.fr
- **Conseil Retraite en entreprise**
fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr
- **Compte pénibilité**
cep@carsat-nordpicardie.fr
- **Déclaration des données sociales**
ctdsnp@carsat-nordpicardie.fr
- **Conférences & événements**
sensibilisation.prevention@carsat-nordpicardie.fr
- **Sensibilisation & information**
www.entreprendre-ensemble.info
entreprendre-ensemble@carsat-nordpicardie.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR :
 @CarsatNP
 Carsat Nord Picardie

www.carsat-nordpicardie.fr

 www.entreprendre-ensemble.info

Septembre 2017 - GRP 004/019/09-17
 Conception impression : Carsat Nord-Picardie / Illustration : Laurent Brailly

SUR LA ROUTE TOUS CONCERNÉ



RISQUE ROUTIER

UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION POUR MON ENTREPRISE !



● POURQUOI AGIR ?

● COMMENT AGIR ?

● SUR QUOI AGIR ?

Trop souvent sous-estimé dans les démarches de prévention, le risque routier est un risque professionnel majeur.

Le temps de lire ce document, il y aura **2 blessés*** sur la route, soit près de **200 personnes*** blessées par jour.

1/3 d'entre elles seront hospitalisées et beaucoup garderont de graves séquelles.

Sur la route, c'est presque **10 personnes par jour qui perdent la vie***.

Les accidents mortels des deux-roues sont quant à eux en hausse continue depuis plusieurs années.

Au travail, **c'est la première cause de décès par accident** : près de la moitié des accidents mortels du travail de salariés du régime général sont des accidents de la route.

Vous, en entreprise, avez un rôle important à jouer sur la prévention du risque routier en mission, comme en trajet, pour vos salariés.

*Source : www.securite-routiere.gouv.fr

La Carsat Nord-Picardie vous accompagne dans la prévention du risque routier grâce au CODE : Contrat d'Objectifs pour les Déplacements en Entreprise.

1 Prenez contact avec la Carsat Nord-Picardie :

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr
Nous vous renseignerons sur les modalités et vous accompagnerons dans les démarches.

2 Dressez un état des lieux de votre prévention du risque routier

Le CODE comporte un bilan des actions de prévention déjà réalisées. Le contrat se négocie en fonction de votre organisation et des moyens dont vous disposez.

3 Discutez les termes du CODE avec votre agent de secteur

Tout au long de la démarche, votre agent de secteur vous accompagne. Vous définissez avec lui les actions qui concourent à la prévention du risque routier sur lesquelles vous vous engagez. La durée du contrat s'étend de 12 à 24 mois.

4 Agissez en mettant en oeuvre votre plan d'actions

5 Élaborez un bilan à la fin du CODE

Au terme du CODE et de son bilan, une minoration de votre taux accidents de trajet peut vous être attribuée par les partenaires sociaux de la Carsat Nord-Picardie.

Proposé à toutes les entreprises des Hauts-de-France, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille, le CODE est construit autour de 4 axes de management. Quelques exemples...

MANAGEMENT DES DEPLACEMENTS

Le risque routier est-il identifié dans le Document Unique ? Le déplacement est-il obligatoire ?

- Programmez des vidéo-conférences.
- Favorisez le télétravail.
- Organisez les déplacements par secteur géographique.
- Privilégiez les transports en commun.

MANAGEMENT DES COMMUNICATIONS AU VOLANT

Votre entreprise est-elle organisée de façon à ne pas utiliser le téléphone au volant ?

- Mettez le téléphone sur messagerie.
- Utilisez un transfert d'appel.
- Élaborez une charte de bonne conduite du conducteur, pour proscrire le téléphone au volant, même en kit « mains libres ».

MANAGEMENT DES VEHICULES

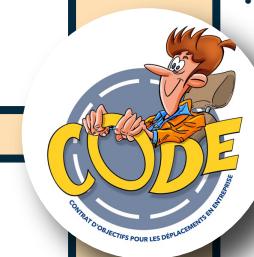
Le véhicule est-il adapté en fonction de son utilisation ? Les véhicules sont-ils entretenus ?

- Organisez l'entretien des véhicules en associant les conducteurs grâce au carnet d'observations.
- Aménagez le véhicule afin d'optimiser la répartition des charges.

MANAGEMENT DES COMPETENCES

L'évaluation des compétences de vos salariés est-elle réalisée ?

- Sensibilisez et formez tous les salariés à la conduite en sécurité, aux circulations sur les lieux de travail, au chargement et à l'arrimage des charges.
- Vérifiez la validité du permis de conduire.



Les avantages du CODE pour votre entreprise :

- 1 Un engagement volontaire reconnu et validé par la Carsat Nord-Picardie,
- 2 Une démarche de progrès qui concerne l'ensemble de vos salariés,
- 3 Des actions de prévention fédératrices dans votre entreprise,
- 4 Un impact sur les enjeux humains, financiers, juridiques et sociétaux !